Volume 1, numéro 3 Juillet 1992

1866F03
Ref. Copy

EnviroFlash

ONTARIO

AU SOMMAIRE :

PAGES 2 & 3

- La gestion des ordures ménagères : qu'en pense le public?
- Deux documents de travail présentés au public
- Surveillance accrue à l'usine Uniroyal
- De la NDMA décelée dans des sources d'alimentation en eau
- NDMA : une nouvelle norme de qualité de l'eau potable

PAGES 4 & 5

- Vers un développement durable
- Feu vert au prolongement du réseau GO
- Feu vert à la ligne TLR de Spadina
- L'exploitant d'un lieu d'enfouissement frappé d'une amende de 58 000 $
- La société Dow est condamnée à une amende de 125 000 $
- Bel avenir en perspective pour le secteur riverain

PAGES 6 & 7

- L'enjeu d'une société en santé
- 21 substances à mettre au ban
- Techno Flash

PAGE 8

- Dernières publications du Ministère

Environment Environnement
Ontario

VERS UN MEILLEUR SYSTÈME D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

15 AVRIL 1992

« Le ministère de l'Environnement a entrepris de simplifier et d'accélérer le processus d'évaluation environnementale ainsi que celui qui touche à la planification de l'aménagement du territoire, à la délivrance des certificats d'autorisation et aux autorisations en matière de gestion des déchets », a déclaré la ministre de l'Environnement, M^me^ Grier, lors d'un discours prononcé le 15 avril dernier à l'Assemblée législative.

« Ces réformes faciliteront la mise en oeuvre de projets viables dans le respect des normes environnementales les plus rigoureuses. Les lois environnementales doivent être un modèle d'efficacité et d'équité, surtout en période de récession », a-t-elle ajouté.

Programme de réformes en trois volets

La réforme du programme d'évaluation environnementale vise trois objectifs :

- clarifier le rôle des promoteurs et du public dans le cadre du processus d'évaluation environnementale;
- réduire du tiers le temps consacré à chaque évaluation environnementale; et réduire de moitié le temps consacré aux évaluations lorsqu'il n'y a pas d'audience;
- travailler de concert avec la Commission des évaluations environnementales dans le but de réduire la durée moyenne des audiences ainsi que leur nombre, grâce à un processus de négociation comme celui qui a mené à l'entente sur le prolongement de la ligne de métro Spadina.

L'aménagement du territoire

Afin d'accélérer l'examen des projets d'aménagement du territoire, le Ministère élabore actuellement des directives précises à l'intention des promoteurs, des consultants et des municipalités. Il a en outre fait des recommandations à la Commission sur la réforme de l'aménagement et l'exploitation du territoire en Ontario, recommandations qui visent à incorporer la planification environnementale dans les plans officiels des municipalités afin de réduire la nécessité d'examiner chaque projet séparément.

Consultation du public

Enfin, la ministre de l'Environnement a annoncé la publication d'un document préparé par un groupe de travail composé de représentants du Ministère, de l'Ontario Waste Management Association et de Pollution Probe, et a invité le public à se prononcer sur les recommandations présentées, dont celles favorisant de meilleures communications entre les promoteurs, le Ministère et les citoyens intéressés. Le document de travail propose de nouvelles politiques pour l'application de changements aux règlements pendant qu'un projet est à l'étude.

EFFICACITÉ ET ÉQUITÉ :

deux règles d'or en matière d'évaluation environnementale

15 AVRIL 1992

« Une démarche directe et systématique, des recommandations constructives, qui vont droit au but. » C'est en ces termes que la ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, a complimenté les membres d'un groupe de travail chargé d'accroître l'efficacité et l'équité du processus d'autorisation en matière de gestion des déchets aux termes de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

STRATÉGIE ONTARIO

Le groupe de travail a réuni les parties les plus actives dans le dossier des évaluations environnementales, a savoir :

- **Ministère de l'Environnement :** Mary Lewis, chef de cabinet de la ministre, et Boris Boyko, sous-ministre adjoint, Division de la planification environnementale et de la prévention.
- **Groupes de défense de l'intérêt public :** Ellen Schwartzel, Pollution Probe, et Doug McDonald, consultant et chercheur associé.
- Felix Pilorusso, Pilorusso Research and Consulting Ltd., Robert Redhead, Laidlaw Inc.

Suite à la page 5

La gestion des ordures ménagères : qu'en pense le public? 31 mars 1992

Deux documents de travail, publiés le 31 mars 1992, confirment la volonté du gouvernement d'associer davantage le public aux prises de décision.

« Les municipalités sollicitent depuis longtemps une meilleure répartition des pouvoirs en matière de gestion des déchets. Nous voulons parfaire le processus de planification et offrir une meilleure direction aux parties concernées. La consultation du public est un élément clé de cette stratégie. » – Ruth Grier

« Le gouvernement compte sur la participation du public pour élaborer des règlements qui préciseront le rôle et les responsabilités des municipalités en ce qui a trait à la gestion des déchets. » – David Cooke

La ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, et le ministre des Affaires municipales, M. David Cooke, ont invité le public à se prononcer sur l'élargissement des pouvoirs municipaux en matière de gestion des déchets. Les propositions du gouvernement à cet égard font l'objet de deux documents de travail (*Planification de la gestion des déchets en Ontario* et *Les pouvoirs des municipalités en matière de gestion des déchets*) rendus publics le 31 mars dernier par M^me^ Grier et M. Cooke.

Consultation à l'échelon provincial

Les membres du public auront bien des occasions d'exprimer leur point de vue sur cet important dossier lors des réunions publiques qui se tiendront aux quatre coins de la province en mai et en juin.

Les réunions publiques organisées par les ministères de l'Environnement et des Affaires municipales auront lieu à Orillia, Guelph, Windsor, London, Hamilton, Peterborough, Kingston, Ottawa, Thunder Bay, Timmins, Sudbury et Toronto.

Un plan global

Les deux documents de travail inaugurent la seconde étape de la mise en vigueur du Plan d'action en matière de réduction des déchets annoncé par M^me^ Grier en février 1991.

Par ce plan, le Ministère prévoit de réduire d'au moins 25 p. 100 en 1992, et d'au moins 50 p. 100, d'ici l'an 2000, la quantité de déchets qui aboutissent dans les lieux d'enfouissement. Dans le cadre de la première étape du Plan, le gouvernement a créé le Bureau de gestion de la réduction des déchets. Il a en outre entrepris une vaste consultation du public sur la gestion des déchets et déposé le projet de loi 143, la *Loi sur la gestion des déchets*.

Nouveau cadre d'action

Les deux documents de travail s'inscrivent dans le cadre d'un vaste programme de consultation en quatre volets, qui permettra d'élaborer un nouveau cadre d'action en matière de gestion des déchets municipaux en Ontario. Ils soulèvent diverses questions touchant à la gestion des déchets par les municipalités et aux pouvoirs dont elles doivent disposer pour les gérer plus efficacement. L'élaboration d'un vaste réseau d'information sur la gestion des ordures ménagères et le financement des projets municipaux de gestion des déchets feront l'objet de discussions dans le courant de l'année.

Deux documents de travail présentés au public

Planification de la gestion des déchets en Ontario

Ce second document de travail décrit les changements que le ministère de l'Environnement se propose d'apporter au Programme de mise en oeuvre du Plan directeur de gestion des déchets. Il présente diverses mesures visant à faciliter le processus d'autorisation des installations de gestion des déchets, tout en favorisant les efforts de réduction des déchets.

Depuis la mise sur pied, en 1982, de son Programme de mise en oeuvre du Plan directeur de gestion des déchets, le Ministère a offert de l'aide financière et technique aux gestionnaires de 47 plans directeurs en Ontario. Ces plans établissent les besoins à long terme (20 ans) d'une région donnée, généralement un groupe de municipalités, et prévoient la mise en oeuvre des services propres à répondre à ces besoins.

Consultation du public

Le public sera invité à exprimer son point de vue sur :

- les changements proposés au programme d'application des 3 « R » (réduire, réutiliser et recycler) pour en accroître l'efficacité;
- l'intention du ministère de l'Environnement de publier des guides détaillés sur la façon de préparer un système de gestion des déchets;
- la mise sur pied d'un processus d'orientation qui aiderait les localités à planifier leur système de gestion des déchets avant d'investir des sommes considérables;
- la désignation d'une personne au sein de chaque région pour remplir le rôle d'agent de liaison entre le Ministère et les localités qui participent à la planification d'un système de gestion des déchets.

Les pouvoirs des municipalités en matière de gestion des déchets en Ontario

Ce document du ministère des Affaires municipales examine les pouvoirs nécessaires aux municipalités pour gérer leurs propres déchets et mettre en application les politiques provinciales à cet égard. Il y est également question d'accorder aux municipalités le pouvoir de gérer tous les types de déchets et d'avoir accès à des propriétés privées dans le but d'y effectuer des analyses, sous réserve de garanties. Il propose enfin l'octroi d'autres pouvoirs aux municipalités, dont celui de contrôler le flux des déchets et de percevoir des droits d'utilisation des services de gestion des déchets.

En examinant quelques-unes des dispositions légales dont pourraient avoir recours les municipalités pour atteindre ces objectifs, et en présentant les pouvoirs potentiels et les options à prendre en considération, le document de travail vise à stimuler la discussion entre les intervenants.

Les personnes qui désirent se procurer des exemplaires de ces documents de travail *(PIBS 1882F01)* sont priées de s'adresser au Centre d'information du ministère de l'Environnement, au 135, avenue St. Clair ouest, Toronto, M4V 1P5, (416) 323-4321.

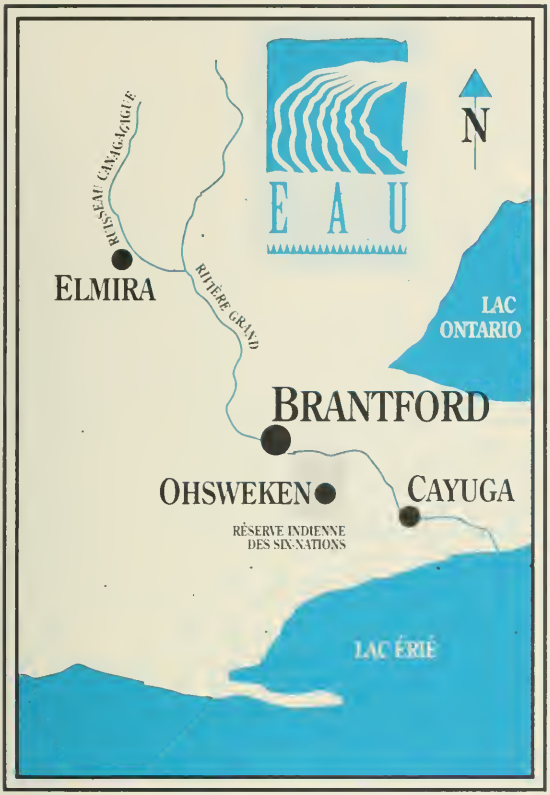

DE LA NDMA DÉCELÉE DANS DES SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU

CAYUGA, BRANTFORD, OHSWEKEN, 4 MARS 1992

Une concentration de N-nitrosodiméthylamine supérieure au seuil admissible a été détectée dans les sources d'alimentation en eau des municipalités de Brantford et de Cayuga.

Le ministère de l'Environnement estime que la NDMA résulte du procédé d'épuration des eaux usées, puisqu'il n'a pas détecté la présence de cette substance dans l'eau brute traitée à l'usine de Brantford. L'eau brute de l'usine de traitement de Cayuga n'a pas encore été analysée. Les deux installations sont à proximité de la rivière Grand.

La ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, s'est dite très préoccupée par le problème, soulignant l'impératif d'assurer une source d'eau potable sûre aux habitants de la région.

On a également décelé de la NDMA à l'usine de traitement de l'eau d'Ohsweken. Le Ministère a offert son aide technique pour aider à dépister la source du polluant.

Le ministère de l'Environnement a entrepris un programme d'échantillonnage mensuel des sources d'alimentation en eau de la rivière Grand aussitôt après avoir décelé, en 1989, de la NDMA dans les rejets de l'usine de fabrication de produits chimiques Uniroyal d'Elmira. C'est la première fois depuis 1990 que l'on décèle des concentrations inadmissibles de NDMA aux usines de traitement de l'eau de Brantford et de Cayuga.

SURVEILLANCE ACCRUE À L'USINE UNIROYAL

ELMIRA, 26 MARS 1992

Le ministère de l'Environnement a entrepris d'étendre la portée de son programme de surveillance de la qualité de l'eau potable et d'analyser chaque semaine la qualité des eaux souterraines près de l'usine de fabrication de produits chimiques Uniroyal d'Elmira. La société Uniroyal est une source de N-nitrosodiméthylamine (NDMA), une substance toxique qui s'est infiltrée dans les nappes aquifères de la municipalité d'Elmira.

Dans le cadre du programme de surveillance d'une durée de deux mois, mis en oeuvre en mars dernier, le Ministère cherche à déceler la présence de NDMA, de métaux et de divers composés organiques dans les sources d'approvisionnement en eau potable de la région d'Elmira. Après avoir discuté du dossier avec le comité consultatif public Uniroyal, le Ministère a décidé d'accroître la portée du programme de surveillance et de procéder à une analyse mensuelle de l'eau du ruisseau Canagagigue ainsi qu'à une analyse trimestrielle de l'eau provenant de la station d'épuration des eaux d'égout d'Elmira et des ruisseaux Shirt Factory et Landfill.

Un arrêté d'intervention et un arrêté du directeur ont été délivrés le 30 décembre 1989 et le 28 août 1990 respectivement afin de limiter les rejets de NDMA dans les eaux de surface et d'entreprendre des travaux d'assainissement des sols et d'épuration des eaux de surface.

La société Uniroyal respecte les arrêtés, qui ont fait l'objet d'une série d'audiences d'appel.

NDMA : UNE NOUVELLE NORME DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

7 MAI 1992

La ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, a annoncé une nouvelle norme de qualité de l'eau potable relativement à la N-nitrosodiméthylamine (NDMA), sous-produit de certains procédés chimiques employés notamment dans l'industrie alimentaire et celle du caoutchouc. La concentration admise de NDMA, substance tenue pour cancérigène, sera dorénavant de neuf parties par billion (ppt).

La nouvelle norme découle d'une recommandation faite par le Comité consultatif sur les normes environnementales, groupe indépendant auquel M^me^ Grier avait demandé, en août dernier, d'étudier la pertinence de la norme provisoire (également de neuf ppt) adoptée par le Ministère.

Le Comité consultatif a présenté sa recommandation après une vaste consultation du public.

VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Points saillants du discours prononcé par la ministre de l'Environnement devant l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs le 31 mars 1992.

Le ministère de l'Environnement s'efforce d'élaborer des politiques environnementales qui visent non seulement à protéger notre patrimoine naturel, mais aussi à faire prospérer notre économie. Nous travaillons de concert avec tous les autres ministères pour que nos diverses politiques tiennent compte de l'environnement, de l'économie et des affaires sociales. Notre objectif : un développement économique durable en Ontario.

STRATÉGIE ONTARIO

Nous voulons rendre le gouvernement plus accessible au public et démêler l'imbroglio de compétences qui se chevauchent et font obstacle à la réalisation de cet objectif.

Nous entendons parvenir à ce résultat grâce à une vaste consultation du public. C'est en puisant dans le savoir collectif des Ontariens que nous réussirons à mettre au point des politiques réalistes et efficaces.

J'estime que l'industrie minière a un rôle important à jouer, non seulement au chapitre économique, mais aussi en matière de protection de l'environnement.

À cet égard, les représentants de l'industrie minière m'ont favorablement impressionnée. Je les complimente pour leur compréhension poussée des questions environnementales de l'heure et pour leur attachement aux principes de la vigilance environnementale.

Des technologies de pointe

Les sociétés Inco et Falconbridge ont prouvé qu'il est possible d'accroître l'efficacité des procédés d'exploitation tout en réduisant les émissions de gaz acides. Ces deux sociétés ont mis au point de nouvelles techniques pour respecter les normes d'émission établies par le programme *Les pluies acides, un compte à rebours*. Par surcroît, certaines fonderies américaines ont déjà fait l'achat de ces techniques, qui ont aussi éveillé l'attention du monde entier. Notre ministère dépensera 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans le cadre du *Programme de mise au point de technologies de dépollution*.

Nous entrevoyons d'importants débouchés pour les entreprises de produits de protection environnementale. C'est pourquoi nous collaborons activement avec d'autres organismes provinciaux et le secteur privé pour faire de la protection environnementale l'une des locomotives économiques de l'Ontario.

Nous nous efforçons également d'accroître l'efficacité (et l'efficience) des processus d'autorisation de projets de développement économique.

Responsabilité

L'industrie minière aurait soulevé certaines réserves quant à la *Loi sur la protection de l'environnement* et au projet de loi 220, surtout en ce qui a trait à la responsabilité en cas d'infraction. Certes, les pollueurs doivent assumer la responsabilité de leurs actes. Cependant, si une entreprise ou un prospecteur acquiert des droits d'exploitation minière, je ne vois pas comment nous pourrions les tenir responsables des dommages causés par l'entreprise qui était titulaire de ces droits avant eux. À moins, bien sûr, qu'ils aggravent le problème ou entravent les travaux d'assainissement.

Cela dit, je comprends assez bien que l'ambiguïté qui entoure la question de la responsabilité préoccupe l'industrie minière, les bailleurs de fonds et les investisseurs. Nous avons d'ailleurs commencé à formuler des politiques qui mettront cette question au clair.

LA CONCENTRATION DE L'OZONE DE LA BASSE ATMOSPHÈRE CAUSE TOUJOURS DE L'INQUIÉTUDE

27 MARS 1992

Le nombre d'épisodes d'ozone, périodes pendant lesquelles on observe une concentration anormalement élevée d'ozone dans la basse atmosphère d'une région donnée, a baissé légèrement en 1990. C'est ce qu'a révélé un rapport sur la qualité de l'air en Ontario publié en mars dernier par le ministère de l'Environnement.

En 1990, le Ministère a enregistré 13 épisodes où la teneur d'ozone dans l'air dépassait la limite provinciale de 80 parties par milliard, soit une baisse notable par rapport à 1988 et 1989, où l'on avait enregistré 36 et 18 épisodes respectivement.

Toujours selon le rapport, l'air ambiant de l'agglomération torontoise aurait été de moins bonne qualité que l'air des villes de Montréal, Vancouver, Boston, Atlanta et Chicago en 1989, la plus récente année de référence.

L'ozone de la basse atmosphère, un danger pour la santé

L'ozone qui se forme naturellement dans la stratosphère protège la terre de l'action nocive des rayons ultraviolets émis par le soleil. C'est lorsque l'ozone atteint des concentrations relativement élevées dans la basse atmosphère qu'il devient dangereux pour la santé et l'environnement en général. Au sol, l'ozone, qui est une partie constituante du smog, peut endommager certaines espèces végétales. Chez l'être humain, il peut provoquer une irritation des muqueuses et des poumons.

En Ontario, en 1990, malgré la baisse enregistrée, la concentration de l'ozone dans l'air a dépassé plus fréquemment que tout autre polluant les limites admissibles établies par le ministère de l'Environnement.

Une lutte à poursuivre

« La légère amélioration de la qualité de l'air en Ontario signale que nos efforts pour freiner la pollution portent fruit », a déclaré la ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, après avoir rendu public le rapport. « Je suis tout de même convaincue que nous pouvons améliorer davantage la qualité de l'air, surtout dans l'agglomération torontoise », a-t-elle ajouté.

Les personnes qui désirent se procurer des exemplaires du rapport sur la qualité de l'air en 1990 *(PIBS 1804E01-02)* sont priées de s'adresser au Centre d'information du ministère de l'Environnement, au 135, avenue St. Clair ouest, Toronto, M4V 1P5, (416) 323-4321.

Deux projets de transport reçoivent l'autorisation du Ministère

Feu vert au prolongement du réseau GO 29 AVRIL 1992

Le Conseil des ministres a autorisé, le 29 avril dernier, le projet de prolongement du réseau de transport GO qui reliera Toronto à Burlington-Hamilton.

Cette autorisation est toutefois assortie de certaines conditions établies par le ministère de l'Environnement. Les gestionnaires du réseau GO devront par exemple s'entendre avec les contribuables du quartier de la rue Victoria et la municipalité avant d'entreprendre les travaux.

« Le nouveau réseau illustre toute l'importance que nous attachons au renouveau économique et aux bienfaits environnementaux du transport en commun », a fait valoir la ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier.

Feu vert à la ligne TLR de Spadina 1^er^ MAI 1992

La ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, a approuvé l'évaluation environnementale de la ligne de transport léger sur rail (TLR) de l'avenue Spadina, une voie réservée aux tramways qui reliera Queen's Quay à la rue Bloor ouest.

Le Conseil des ministres a également donné le feu vert à ce projet de 105 millions de dollars, qui créera l'équivalent de 700 années-personnes en emplois. La Commission de transport de la communauté urbaine de Toronto (TTC) compte terminer les travaux de construction d'ici 1997.

La société Dow est condamnée à une amende de 125 000 $ 15 MAI 1992

Un tribunal ontarien a condamné la société Dow Chemical Canada Ltd. à verser une amende de 125 000 $ pour avoir déversé de l'éthylbenzène dans la rivière Sainte-Claire et négligé d'informer le ministère de l'Environnement de l'incident. Il s'agit de la plus grosse amende infligée à une entreprise dans cette région de l'Ontario, baptisée « Chemical Valley » par certains.

Outre l'amende, la société Dow devra rembourser au Ministère des frais de laboratoire s'élevant à 26 000 $.

L'incident s'est produit entre le 29 octobre et le 6 novembre 1990 pendant le transport par pipeline d'éthylbenzène à l'usine de fabrication de produits chimiques Dow Chemical n° 52, située à Sarnia. Trois mille six cents kilogrammes d'éthylbenzène auraient été déversés dans un réseau d'égouts pour aboutir dans la rivière Sainte-Claire. Il a fallu couper la ligne d'approvisionnement en eau de Wallaceburg et de Walpole Island, en aval de l'usine coupable.

La sentence a été prononcée en vertu du paragraphe 16(1) de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, qui interdit le rejet de matières susceptibles de nuire à la qualité de l'eau, et du paragraphe 16(2) de la même loi qui oblige toute personne qui rejette une matière susceptible de polluer l'eau à informer le ministère de l'Environnement de l'incident.

L'exploitant d'un lieu d'enfouissement frappé d'une amende de 58 000 $ 15 AVRIL 1992

La société St. Thomas Sanitary Collection Services Ltd. a été condamnée par un tribunal ontarien à payer une amende de 58 000 $ pour avoir surexploité un lieu d'enfouissement dans le comté d'Elgin.

« Nous espérons que ce jugement rappellera aux exploitants de lieux d'enfouissement l'importance de gérer leurs déchets selon les règlements en vigueur », a déclaré la ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier.

Une entreprise d'élimination de déchets doit rendre ses profits 22 AVRIL 1992

La société Great Lakes Environmental Group, propriétaire et exploitante d'une station de traitement et de transfert de déchets de Brantford, a été frappée d'une amende de 70 000 $ pour avoir enfreint plusieurs conditions du certificat d'autorisation qui lui avait été délivré.

Outre cette sentence, un tribunal provincial a ordonné à l'entreprise de verser une seconde somme de 70 000 $, prélevée sur ses profits. Deux des dirigeants de l'entreprise, MM. Don Shaw et Douglas Gowland, ont également été condamnés à payer une amende de 10 000 $ et 7 500 $ respectivement.

Efficacité et équité, *suite de la page 1*

Des communications plus ouvertes

Leurs recommandations, qui s'accordent avec l'initiative globale du gouvernement énoncée le 6 avril dernier dans un discours du trône, visent trois principaux objectifs : parfaire la communication entre les trois parties qui interviennent dans le processus d'autorisation, soit le promoteur de l'installation de gestion de déchets, le Ministère et le public; uniformiser l'application des normes environnementales; et simplifier le processus d'autorisation.

Le groupe de travail recommande au ministère de l'Environnement de préparer et de publier un guide sur le processus de consultation et de faire tout son possible pour mettre une personne-ressource à la disposition du promoteur et du public pendant la durée du processus d'évaluation. Il lui conseille également de revoir tout le processus décisionnel (critères, méthode et calendrier) des audiences et de fixer une date limite à laquelle devront être rendues les décisions en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Enfin, il propose au Ministère d'élaborer des lignes directrices pour l'application des nouveaux règlements aux demandes en cours d'évaluation.

Bel avenir en perspective pour le secteur riverain 1 AVRIL 1992

La *Loi sur l'Agence fiduciaire de régénération du secteur riverain*, déposée devant l'Assemblée législative par la ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, « ouvre la voie à l'aménagement d'un secteur riverain sain, durable et productif », de dire cette dernière. Le secteur riverain contribuera en effet de plusieurs façons au développement social et économique de la région. Tout sera mis en œuvre pour protéger la faune et la flore, régénérer les secteurs dégradés et offrir au public de nouvelles aires de loisir.

La Loi établit le cadre d'action de l'Agence fiduciaire de régénération du secteur riverain, qui se fera la championne du dossier écologique et des intérêts du public.

Les membres de l'Agence travailleront de concert avec les gouvernements (tous paliers), les groupes communautaires et les autres intervenants, dont le secteur privé, pour veiller à ce que ce projet créateur d'emplois et propice au développement économique produise un secteur riverain salubre, attrayant et accessible au grand public.

L'ENJEU D'UNE SOCIÉTÉ EN SANTÉ

Points saillants du discours prononcé par M^me^ Ruth Grier à l'occasion du congrès Prévention V, tenu le 30 avril 1992

Prévention V est le cinquième congrès annuel organisé par un groupe de professionnels des domaine de la santé et des services sociaux qui se donne comme mission de prévenir les problèmes de santé et les problèmes sociaux en Ontario.

Les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux reconnaissent depuis belle lurette les mérites d'une stratégie préventive. C'est maintenant au tour des environnementalistes de préconiser une telle approche pour lutter contre la pollution.

Toute notre stratégie de planification repose sur quatre fondements sociaux : l'équité sociale, l'emploi, le dynamisme économique et un environnement sain.

Tendre vers le progrès économique et social, sans pour autant nuire aux aspirations des générations futures, voilà l'enjeu de cette fin de siècle. »

La prévention de la pollution

1. Stratégie multimilieux

La pollution ne touche pas un seul milieu à la fois. Elle exerce son emprise sur tout l'environnement : l'air, l'eau et le sol. Par les rapports très étroits qui existent entre les milieux, les polluants peuvent s'associer, cumuler leurs effets toxiques et nuire à notre santé. Il faut donc prévenir la pollution en tentant de changer les habitudes des particuliers, des institutions publiques et du secteur industriel. C'est là le principal objectif de la stratégie multimilieux.

2. Prévoir et prévenir

Comme première étape de notre stratégie préventive, nous avons établi une liste de 21 substances toxiques à éliminer. Ces substances sont si dangereuses qu'elles ne devraient pas être rejetées dans l'environnement ni même être utilisées en Ontario.

Le secteur industriel : un allié potentiel

Notre collaboration avec Environnement Canada dépasse le simple objectif d'établir des normes nationales de réduction des substances toxiques. Nous appuyons les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour mettre sur pied des comités d'intervention qui aideront les entreprises du secteur industriel à trouver des façons pratiques de prévenir la pollution.

Une nouvelle équipe

Pour mieux coordonner nos efforts antipollution, nous avons mis sur pied une nouvelle équipe. Nous avons hiérarchisé nos efforts :

- d'abord la prévention,
- puis le recyclage,
- ensuite le traitement
- des déchets et en dernier recours l'élimination.

Coopération

Nous travaillons de près avec certaines industries pour créer des projets pilotes qui montreront comment réduire les déchets produits et prévenir la pollution. À titre d'exemple, l'industrie des produits chimiques a déjà mis sur pied un programme antipollution qui vise à réduire et à éliminer certaines substances toxiques.

Échange d'information

Par son existence même, ce congrès révèle le rôle capital que joue l'information dans notre société. Notre congrès annuel sur le transfert des techniques est en voie de devenir un véritable carrefour d'idées et de nouveaux produits qui, nous l'espérons, finiront par trouver des débouchés concrets.

Un avenir prometteur

L'action, surtout à l'échelon local, est au coeur de notre stratégie de prévention de la pollution. Pour faire fructifier cette action, il est essentiel que les localités, les municipalités et les organismes provinciaux tendent leurs efforts vers un but commun, celui d'un avenir exempt de pollution.

Je suis heureuse d'avoir pu vous communiquer les grandes lignes du plan d'action du ministère de l'Environnement, qui, en cette 20^e^ année d'existence, se prépare à sa façon à se joindre au « mouvement de prévention ». J'ai le ferme espoir que, grâce à votre aide et à celle de tous les Ontariens, les vingt prochaines années se dérouleront sous le signe de la prévention et de la vigilance écologique.

21 SUBSTANCES À METTRE AU BAN

27 AVRIL 1992

La ministre de l'Environnement, M^me^ Ruth Grier, a rendu publique une liste de 21 substances dangereuses susceptibles d'être interdites ou éliminées progressivement en Ontario. Sont incluses dans cette liste des substances qui sont intrinsèquement dangereuses pour l'environnement en raison de leur persistance, de leur toxicité et des risques de bioaccumulation qu'elles présentent. « L'Ontario a effectué les travaux scientifiques préliminaires qui permettront au gouvernement fédéral d'entamer un processus de consultation publique sur l'interdiction ou l'élimination progressive des substances les plus dangereuses », a déclaré la ministre. Les scientifiques du Ministère ont établi une seconde liste de 46 substances à éliminer.

Les 21 substances toxiques :

Anthracène
Arsenic
Benzo(a)pyrène
Benzopérylène
Benzanthracène
DDT (+ DDD et DDE)
1,4-dichlorobenzène
3,3'-dichlorobenzidine
Dieldrine
Hexachlorobenzène
Alpha-hexachlorocyclohexane (αHCH)
Gamma-hexachlorocyclohexane (γHCH)
Mercure
Mirex
Pentachlorophène
Pérylène
Phénathrène
Biphényles polychlorés (BPC)
Polychlorodibenzo paradioxines et furannes
Toxaphène
Tributylétain

TECHNO FLASH

Les rapports scientifiques sont l'un des moyens par lesquels le ministère de l'Environnement tient le public au courant de ses activités. Le Ministère publie chaque année quelque 250 rapports scientifiques. La plupart de ces rapports (environ 150) sont des documents d'intérêt général. Ils se distinguent par leur couverture verte. Viennent ensuite les rapports des consultants (couverture grise) préparés à la demande du Ministère, les rapports portant sur des programmes particuliers du Ministère (couverture blanche), comme la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID), et enfin, les articles scientifiques destinés aux revues savantes. La rubrique *Techno Flash* donne un résumé de quelques-uns des rapports publiés récemment par le ministère de l'Environnement.

L'érable à sucre en péril

L'étiolement des érables à sucre en Ontario est surtout attribuable aux perturbations de l'environnement. Voilà la conclusion à laquelle est parvenu le ministère de l'Environnement dans son rapport étiologique sur le dépérissement des érables à sucre entre 1984 et 1990.

Selon le rapport, les perturbations climatiques sont une des principales causes du dépérissement des onze érablières situées dans les zones d'étude de Muskoka, Thunder Bay et Peterborough au cours des vingt dernières années. De plus, il ne fait pas de doute que la pollution atmosphérique a également un rôle important à jouer dans ce phénomène. Conjugués à la défoliation massive causée par les chenilles, par exemple dans la région de Muskoka, ou à une mauvaise gestion forestière, comme cela s'est produit dans l'une des parcelles de Peterborough, elles ont été à l'origine du déclin des forêts en Ontario.

Si les perturbations sont peu fréquentes, les effets nuisibles sont temporaires et la forêt finit généralement par se rétablir. En revanche, les séquelles sont bien plus graves lorsque les perturbations sont fréquentes.

➤ *Etiology of sugar maple decline at selected sites in Ontario (1984-1990). (PIBS 1896)*

Le point sur les pesticides persistants

Des pesticides persistants seraient présents, quoique à des concentrations minimes, dans les eaux souterraines du sud-ouest et du sud-est de l'Ontario. Voilà le bilan du programme de surveillance mis en vigueur par le ministère de l'Environnement en 1988 et 1989.

L'atrazine, et le produit de transformation de ce pesticide, le d-éthylatrazine, menacent davantage l'environnement en raison de leur persistance dans les eaux souterraines peu profondes.

Dans certaines régions, les déversements et le mauvais usage de produits chimiques seraient également responsables de la contamination des formations aquifères.

➤ *Pesticides in Ontario groundwater resources « 1988-1989. (PIBS 1869)*

Bilan sur le taux de mortalité des poissons

Dans le cadre de la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID), le Ministère a demandé à l'industrie des pâtes et papiers d'analyser ses effluents afin d'en établir le taux de létalité pour les populations de truites arc-en-ciel et de *Daphnia magna*, petits crustacés d'eau douce utilisés dans les essais de toxicité.

Vingt-sept usines ont participé au programme et des échantillons ont été recueillis à 41 endroits différents. Les taux de létalité enregistrés sont les suivants : 47 % chez les poissons et 43 % chez les *Daphnia magna*.

➤ *Acute lethality data for Ontario's Pulp & Paper sector effluents... (PIBS 1830 et 1831)*

EnviroFlash
ONTARIO

La gazette EnviroFlash Ontario est publiée six fois par année par le ministère de l'Environnement de l'Ontario. Elle renferme des nouvelles de toutes sortes, dont des extraits de communiqués et de discours parus dans les semaines précédentes.

On peut obtenir des exemplaires (en français ou en anglais) des articles d'EnviroFlash Ontario en s'adressant au Centre d'information du ministère de l'Environnement, ou en composant le 323-4321 (Toronto) ou le 1-800-565-4923 (de l'extérieur de Toronto), ou encore en télécopiant sa demande au (416) 323-4564.

On peut s'abonner sans frais en envoyant par télécopieur ou par la poste la carte d'abonnement ci-dessous. On peut aussi se servir de cette carte pour informer le Ministère d'un changement d'adresse.

Cette publication est imprimée au moyen d'encre d'origine végétale sur du papier entièrement composé de fibres post-consommation non désencrées.

Les lecteurs sont invités à nous écrire à l'adresse suivante :
EnviroFlash Ontario
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
Direction des services de relations publiques et de communications
135, avenue St. Clair ouest
2e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
(416) 323-4340

Rédactrice en chef : Jane Hargraft

Il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission du Ministère pour reproduire les articles de cette gazette.

ISSN 1188-5378
PIBS 1866F-03

Also available in English

TÉLÉ-ABONNEMENT

Vous désirez recevoir votre propre exemplaire gratuit d'EnviroFlash? Faites-nous parvenir cette carte par télécopieur, au (416) 323-4643.

Vous désirez recevoir EnviroFlash en français ☐ ou en anglais ☐ ? (cochez une case)

Une erreur s'est glissée dans l'adresse? Veuillez la corriger dans l'espace ci-dessous.

Nom : _____

_____

Adresse : _____

_____

_____

À l'attention de Jane Hargraft.

DERNIÈRES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

La liste partielle qui suit répertorie les documents publiés dernièrement par le ministère de l'Environnement. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, prière de s'adresser au Centre d'information du ministère de l'Environnement, 135, avenue St. Clair ouest, Toronto (Ontario), M4V 1P5. Téléphone : (416) 323-4321 (Toronto et hors de l'Ontario); 1-800-565-4923 (ailleurs en Ontario). Télécopieur : (416) 323-4564.

Prévoir deux semaines pour la livraison. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario paiera l'affranchissement des colis pesant moins de 2,5 kg.

Le Centre d'information du Ministère, situé au 135, avenue St. Clair ouest (intersection Avenue Road), est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30 (sauf les jours fériés).

Les textes de loi touchant à l'environnement sont vendus par :
Publications Ontario, ministère des Services gouvernementaux, 880, rue Bay, 5e étage,
Toronto (Ontario), M7A 1N8.
Téléphone : (416) 326-5300 (Toronto et hors de l'Ontario); 1-800-668-9938 (ailleurs en Ontario).

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Blk / Nbre
G16300
MISSISSAUGA ON

1892 E DT Ontario's used oil action plan permit-by-rule proposal : A proposal to streamline used oils at special depots Mar 3, 1992

1882 F DT Planification de la gestion des déchets en Ontario* 31 mars 1992

1882 F03 DT Les pouvoirs des municipalités en matière de gestion des déchets en Ontario* 31 mars 1992

1882 F02 DT Plan ification de la gestion des déchets en Ontario – Bureau de gestion de la réduction des déchets document de travail N° 2* 31 mars 1992

1882 F01 DT Complete package - five pieces: 2 discussion papers-news release-ministers letter-open house/meeting sheet* Mar 31, 1992

1882 E01 DT Complete package five pieces- 2 discussion papers-news release-ministers letter-open house/meeting sheet* Mar 31, 1992

1922 E DT Improving the Efficiency, Effectiveness and Fairness of the process for Environmental Waste Approvals Apr 15, 1992

1889 B GEN Le programme de dépollution des plages de la province* 1er mars 1992

1646 E01 GEN Countdown Acid Rain: Government review of the 11th progress reports (31/07/91) by Ontario's four major sulphur dioxide Mar 25, 1992

1515 F GEN Faites partie de la solution* 27 mars 1992

1866 E01 GEN Environtantic Highlights Vol 1 No 1 March 1992 April 4, 1992

1586 B F La poumriture du bois: les produits de préservation et les produits de bois traité* 1er avril 1992

1920 B F Renseignements généraux sur la réforme du programme d'évaluation environnementale* 15 avr 1992

1923 E F Statistical summary of Environmental Assessments Apr 15, 1992

1919 B FI Renseignements généraux sur la simplification du processus d'octroi de certificats d'autorisation et de permis* 15 avr 1992

1840 F03 FI Classement de l'ether monoethylique du glycol comme déchet dangereux* 12 mars 1992

1840 F02 F Classement du 1,2-dibromo-1,1,2 éthane comme déchet dangereux* 12 mars 1992

1840 F01 FI Classement du trichloro-1,1,2 éthane comme déchet dangereux* 12 mars 1992

1840 E F Three spent solvents: categorization and review 1992 - Kit includ: 1840E01, 1840E02, 1840E03, 1840E04, 1840E05, 1840E06 Mar 06, 1992

1840 E06 FI Categorization - Existing background document - 2 - Nitropropane* Mar 10, 1992

1840 E05 FI Categorization - Existing background document - 1,1,2-trichloroethane* Mar 10, 1992

1894 B FI Les eaux ménagères polluent: mettez-les de côté ne les jetez pas* 11 mars 1992

1895 B FI Postes de vidange dans les marinas, nouveaux renseignements* 11 mars 1992

1890 B F Le Programme de surveillance de l'eau potable en Ontario* 17 mars 1992

1918 B F Renseignements généraux sur la réforme du processus d'autorisation en matière d'aménagement du territoire en Ontario* 15 avr 1992

1934 B FI Les abeilles, les guêpes et les frelons* 23 avril 1992

1928 B FI Grey Water update* Apr 23, 1992

1904 B FI Les insectes utiles* 24 avr 1992

1905 E01 PD Hospital Waste Audit Manual Apr 4, 1992

1905 E02 PD The companion document to Hospital Waste Audit Manual Apr 7, 1992

1907 E01 PD Constructed wetlands for stormwater management Apr 22, 1992

1907 E02 PD Constructed wetlands for stormwater management; an annotated bibliography Apr 22, 1992

1893 E RS GTA 2021- The Challenge of our Future - A Working Document Mar 02, 1992

1817 E RS Investigation of the historic South River Wood Distillation/Charcoal Plant site final Mar 04, 1992

1847 E RS Best available technology for the Ontario Pulp and Paper industry Mar 03, 1992

1867 E01 RS Slag disposal site investigation at Algoma Steel Corp. - Volume I distributed by MOE Sarnia Mar 05, 1992

1867 02 RS Slag disposal site investigation at Algoma Steel Corp. - Volume II distributed by MOE Sarnia March 05, 1992

1870 E RS Air quality monitoring studies in the Sudbury area 1978-1988 Mar 09, 1992

1855 E RS Bias due to sampling groundwater and surface water for trace organic contaminants (MOE - research project #449G) Mar 10, 1992

1846 E RS Report on the analysis of the Quality Assurance and Quality Control data for the MISA Pulp and Paper Sector Mar 10, 1992

1830 E RS Acute lethality data for Ontario's Pulp and Paper sector effluents covering the period from July 1990 - December 1991 March 10, 1992

1831 E RS Acute lethality data for Ontario's Pulp and Paper Sector effluents covering the period from January 1990 - June 1990 Mar 10, 1992

1834 E RS Socio-economic profile of the Town of Collingwood Mar 10, 1992

1869 E RS Pesticides in Ontario groundwater resources - a provincial monitoring program - 1988-1989 Mar 12, 1992

1887 E RS Reverse osmosis pilot project at Dare Candy Mar 12, 1992

1885 E RS Ontario's Water Quality Objective development process Mar 12, 1992

1852 E RS Nitrogen oxide and volatile organic compounds abatement cost study Mar 12, 1992

1900 E RS Ontario Scrap Tire Task Force Action Plan for the management of scrap tires in Ontario Mar 16, 1992

1682 E RS Scrap tire management workshop: final report Mar 16, 1992

1886 E RS Ultrastructural changes of a symmine quaternary compound as an algicide in controlling growth of the filamentous algae Mar 20, 1992

1898 E RS The phytoplankton of Sudbury area lakes (Ontario) and the relationships with acidification status Mar 20, 1992

1897 E RS Phytotoxicology assessment survey of the July 1990 fire at a used tire storage depot near Kingsville Mar 20, 1992

1902 E RS Phyto assessment survey of the May 1990 fire at the Brantford Ontario Hydro transformer station Mar 20, 1992

1896 E RS Ehology of sugar maple decline at selected sites in Ontario (1984-1990) Mar 20, 1992

1674 E RS Bythotrephes cederstroemi (schoedler) in Muskoka Lakes, first records of the European invader in inland lakes in Canada Mar, 26 1992

1877 E RS Bythotrephes cederstroemi in South-Central Ontario lakes. A review of the biology of the European invader, and first Mar 26, 1992

1804 E02 RS 1990 Air Quality Report - appendix Mar 27, 1992

1804 E01 RS 1990 Air Quality Report Mar 27, 1992

1912 E RS Phytotoxicology assessment survey in the vicinity of the Exolong Company Thorold, 1990 Apr 4 1992

1908 E -RS Phytotoxicology section investigation in the vicinity of Johnson Controls Inc., Battery Group (formerly Varta Battery) Apr 4, 1992

1910 E RS Phytotoxicology assessment survey in the vicinity of Brampton Brick Ltd 225 Wanless Dr Brampton, 1991 Apr 4, 1992

1909 E RS Phytotoxicology soil survey in the vicinity of Etched Name Plate, 2006 Gerrard St. E., Toronto July 24, 1991 Apr 4 1992

1913 E RS Soil, vegetation and air quality sampling in the vicinity of the Cameco Uranium Refinery, Blind River Ontario May 90 Apr 15, 1992

1815 E RS Six-month monitoring data report - Organic Chemical Sector (Oct 1 1989 to March 31 1990) Apr 15, 1992

1914 E RS Biomonitoring with moss monitors in vicinity of the Cameco Uranium Refinery at Blind River, Ontario

1915 E RS The Provincial Water Quality Monitoring Network in Northwestern Ontario: data summary 1968 to 1990 Apr 15, 1992

1911 E RS Phytotoxicology assessment survey in the vicinity of the Lambton County Landfill Site Sarnia, 1991 Apr 22, 1992

1921 E RS Candidate substances list for bans or phase-outs Apr 27 1992

1916 E RS Development of moulded wood fibre product by dry-process moulding of a fibrous mat Apr 29, 1992

1883 E DIS Ontario's Environmental vision: impact on agriculture Mar 04, 1992

1891 E DIS Introducing clause-by-clause review of the Waste Management Act Mar 23, 1992

1901 F DIS Loi de 1992 sur l'agence fiduciaire de régénération du secteur riverain* 6 Avr 1992

1908 F DIS L'amélioration du processus d'autorisation du Ministère* 15 avr 1992

1914 E DIS Improving Ministry Approvals Procedures Apr 15, 1992

1915 E DIS The Waste Management Act Bill Apr 16, 1992

1922 E DIS New strategic direction for MOE multi-media pollution prevention Apr 28, 1992

Legende : « 1722F - (numero du Public Information Bank System, PIBS); DIS : discours; C : communique; DEC : déclaration; GEN : publication d'intérêt général; DT : document de travail; FI : feuillet d'information; PD : politiques et directives; RS : rapport scientifique; « 1er mars 1992 » date de publication.